



Madame la Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres de la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail de l'académie de Limoges,

Notre instance se réunit aujourd'hui un mois jour pour jour après l'entrée en vigueur de la diminution de l'indemnisation des arrêts maladie, limitant le maintien de salaire à 90 %. Présentée comme une réponse à un supposé "absentéisme" des agent-es, cette mesure est à la fois insultante et révélatrice d'une méconnaissance profonde des réalités de travail, des risques professionnels et de la pénibilité inhérente à nos métiers. Ces choix gouvernementaux iniques représentent une atteinte directe aux conditions de vie des personnels, les exposant à une fragilité économique accrue et à des risques sanitaires majeurs pour la communauté de travail. Pour la FSU, cette décision va à l'encontre des obligations légales et réglementaires en matière de santé au travail. Elle en demande le retrait immédiat.

Nos différentes formations spécialisées, qu'elles soient académique ou départementales, observent de manière récurrente via leurs visites ou les fiches SST reçues, la dégradation des conditions de travail des personnels sous l'effet du vieillissement du bâti scolaire. Nous pensons au gymnase d'un lycée limougeaud dont l'accès est rendu impossible suite à une chute de luminaires, empêchant littéralement une équipe enseignante de travailler et pénalisant ainsi des élèves qui seront insuffisamment préparés aux examens. Nous pensons à ces lycées dont les fenêtres tombent ou menacent de tomber. Nous pensons à ces établissements mal isolés dans lesquels le dérèglement climatique aggrave les ambiances thermiques. Nous pensons aux infrastructures mal ventilées qui favorisent la propagation des maladies. Nous pensons enfin à l'amiante, ce tueur silencieux présent dans plus de 75 % des établissements scolaires. La FSU enjoint le ministère de l'Éducation nationale à agir pour la santé des personnels et des usagers en lançant un plan de réhabilitation national du bâti scolaire et public, via des subventions pérennes de l'État.

Autre constat de notre instance : des tensions de plus en plus grandes se font jour dans les relations avec les parents d'élèves. Des messages intempestifs et agressifs à toute heure via les logiciels de vie scolaire, des menaces directes à la sortie de l'école, lors de rencontres parents-professeurs, des intrusions dans les établissements scolaires sont devenus le quotidien trop banal des agent-es. De fait, les faits établissements de gravité 2 ou 3 se multiplient. Face à ces agressions, il est essentiel que l'administration joue pleinement son rôle de protection des personnels et mette en place des mesures concrètes pour assurer leur sécurité.

Par ailleurs, les programmes se mettent en place à marche forcée dans les académies, malgré leur rejet massif par le CSE et une forte opposition sur le terrain. Imposer des formations et des pratiques aux personnels n'est pas un signe de confiance. Si la FSU est favorable à la suppression des classes de 2ndes prépa-lycées, elle condamne fermement le projet de "parcours de renforcement" destiné aux élèves de bac pro sans DNB, faute de moyens dédiés suffisants dans les DGH. Cette mesure risque de dégrader encore un peu plus les conditions d'enseignement dans les lycées professionnels en supprimant des heures de dédoublement essentielles. De plus, la réforme de la terminale bac pro réduit singulièrement le volume horaire de formation au profit d'un contenu fourre-tout, imposant des recommandations hors-sols aux enseignant-es. Ces dernier-es sont excédé-es par ces méthodes qui contribuent, réforme après réforme, à accroître le mal-être de la profession. Vouloir améliorer les conditions de travail, c'est d'abord faire des professionnels de véritables acteurs et actrices et

non de simples exécutant·es. La FSU rappelle l'importance du respect des statuts et de la liberté pédagogique des professeur·es.

Dans ces conditions, comment redonner de l'attractivité aux métiers de l'Éducation nationale ? À deux semaines du début des épreuves, le ministère a révélé le nombre de postes pour le concours de professeur·es des écoles et leur répartition par département. Bien que le nombre d'inscrit·es augmente légèrement (+1,8 %), l'attractivité du métier reste en berne. Rappelons que notre académie a connu une baisse de près de 50 % des inscriptions entre 2022 et 2024 ! Dans ce contexte, la ministre Élisabeth Borne a confirmé la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignant·es pour les recrutements de 2026, en décalant les délais initialement annoncés. Cette précipitation, assortie de concertations trop brèves, ne permettra pas un dialogue social de qualité. Ce calendrier intenable ne respecte pas les enjeux d'une réforme d'ampleur alors que des changements sont attendus et nécessaires pour améliorer les conditions de formation des stagiaires. Ces dernier·es sont encore trop souvent utilisés·es comme moyen d'enseignement. Cette situation a non seulement des conséquences délétères sur leur formation mais aussi sur leurs conditions de travail. Les témoignages recueillis dans les écoles et les établissements du second degré abondent en ce sens et soulignent une entrée dans la profession trop stressante et épuisante, marquée par une surcharge de travail et des responsabilités de classe trop lourdes. La nouvelle réforme de la formation initiale se doit donc d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier des enseignant·es aussi bien que les conditions de travail des formatrices et formateurs. La FSU sera force de proposition en la matière.

Enfin, si nous pouvons accueillir favorablement l'arrivée du Nouveau Plan National égalité professionnelle (PNA), certains points appellent cependant à une vigilance particulière. Concernant le bilan du précédent plan, il est indispensable de pouvoir prendre connaissance des derniers bilans et données sexuées issues de la BDS (Base de Données Sociales), avec des indicateurs spécifiques, pour définir les objectifs du nouveau plan et ainsi répondre aux actions prévues pour chaque axe. Nous renouvelons de la même manière la demande d'un bilan conséquent, c'est-à-dire qualitatif et quantitatif du dispositif Stop Discri. Le plan dévoile un nouvel axe 6 dédié à la Santé des Femmes. Cet axe semble majeur pour notre instance : établir un diagnostic de la santé des femmes est un préalable nécessaire afin de pouvoir ensuite intervenir sur l'amélioration de leurs conditions de travail (temps partiel, surcharge mentale, mobilité contrainte). Dernier point d'importance, la formation de tous les personnels, véritable « fil rouge » qui émaille le plan national est cruciale pour atteindre une réelle égalité professionnelle. En conséquence, nous demandons la mise en place d'un calendrier académique permettant de répondre aux exigences de formation énoncées dans le PNA.